



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 janvier 2024 - 31 janvier 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	113	2 239,46	11,24	5,716220
Cartes de débit	84	1 578,16	7,91	3,156320
Cartes de crédit	27	565,30	2,85	1,695900
Cartes commerciales	2	96,00	0,48	0,864000
Visa	10	407,50	2,04	0,895300
Cartes de débit	7	327,20	1,64	0,654400
Cartes de crédit	3	80,30	0,40	0,240900
MasterCard	2	11,60	0,06	0,027800
Cartes de débit	1	7,00	0,04	0,014000
Cartes de crédit	1	4,60	0,02	0,013800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 542	16 125,52	81,45	37,197980
Cartes de débit	1 283	13 013,20	65,80	26,026400
Cartes de crédit	231	2 806,55	14,13	8,419650
Cartes commerciales	28	305,77	1,52	2,751930
Visa	226	2 612,40	14,16	6,549500
Cartes de débit	151	1 628,60	8,24	3,257200
Cartes de crédit	65	886,30	4,45	2,658900
Cartes commerciales	7	57,60	0,31	0,530400
Cartes hors Espace Economique Européen	3	39,90	1,16	0,103000

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	47	418,05	2,09	1,541380
Cartes de débit	38	312,05	1,56	0,697980
Cartes de crédit	2	15,60	0,08	0,046800
Cartes commerciales	6	45,70	0,23	0,662500
Cartes hors Espace Economique Européen	1	44,70	0,22	0,134100
TOTAL	1 940	21 814,53	111,04	51,928180

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.